

**Zeitschrift:** Vox Romanica  
**Herausgeber:** Collegium Romanicum Helvetiorum  
**Band:** 27 (1968)

**Artikel:** La Séquence de Sainte Eulalie et les origines de la langue littéraire française  
**Autor:** Hilty, Gerold  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-22569>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Séquence de Sainte Eulalie et les origines de la langue littéraire française

C'est en partant de la *Chanson de Louis* que j'aborde le problème de la *Séquence de Sainte Eulalie*. La situation scientifique s'y prête. Les dernières années nous ont donné trois études importantes sur la *Chanson de Louis*.

Rudolf Schützeichel l'a étudiée du point de vue linguistique<sup>1</sup>, mettant en relief qu'il peut bien s'agir d'un témoignage du francique occidental, de la langue des Francs établis en Gaule. Cette langue, malheureusement, nous est plus ou moins inconnue, mais les quelques débris qu'en transmettent des gloses et des noms propres ne paraissent pas s'opposer à l'attribution de la *Chanson de Louis* au cadre du francique occidental. Il est vrai que la langue de la chanson présente des traits qu'on retrouve dans le francique rhénan, le francique central et le bas francique. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas attribuer l'origine de la chanson à la région qui a formé le théâtre des événements racontés et à laquelle appartient l'histoire du seul manuscrit conservé. «Das Ludwigslied zeigt drei wichtige Komponenten, mit denen wir zu rechnen haben: Rheinfränkisches, Mittelfränkisches und Niederfränkisches. Und diese Komponenten werden wir auch für die Fragen des Westfränkischen überhaupt in Betracht ziehen müssen, ganz gleich, wie sich die eigenartige Sprachform des hier herausgegriffenen Denkmals nun im einzelnen erklären mag. Ohne Not sollte man für das Gedicht jedenfalls nicht mit einer anderen als der durch Überlieferung und Entstehungsgeschichte angezeigten Herkunft rechnen» (p. 300).

La deuxième étude, celle d'Elisabeth Berg<sup>2</sup>, est consacrée précisément au cadre historique, historiographique et spirituel de la naissance de la *Chanson de Louis*. Cette chanson s'insère dans le groupe des sources historiographiques de la bataille de Saucourt, rédigées toutes – à l'exception de la chronique de Regino de Prüm, écrite à Trèves – dans un rayon de moins de 200 km du champ de bataille (Saint-Vaast près d'Arras, Sithiu entre Saint-Omer et Calais, Saint-Quentin, Reims, Gand). Voici les conclusions que M<sup>lle</sup> Berg tire de la comparaison de la *Chanson de Louis* avec ces sources: «Da der Dichter in der theologischen Interpretation der Normanneneinfälle und des Sieges von Saucourt sowie in der theokratischen Auffassung des Königtums völlig mit den Äußerungen seiner Zeit übereinstimmt und da die auf

<sup>1</sup> R. SCHÜTZEICHEL, *Das Ludwigslied und die Erforschung des Westfränkischen*, *Rheinische Vierteljahrsblätter* 31 (1966/67), 291–306.

<sup>2</sup> ELISABETH BERG, *Das Ludwigslied und die Schlacht bei Saucourt*, *Rheinische Vierteljahrsblätter* 29 (1964), 175–199.

den ersten Blick als dichterisches Stilmittel erscheinende Vermeidung alles Individuellen sowie die Vernachlässigung der Fakten zugunsten der Bedeutung sich auch in den historischen Quellen findet und somit bezeugt ist, daß die Menschen des Frühmittelalters ihre Geschichte so erlebt haben, kann das Ludwigslied als ein wirklichkeitstreu historisches Dokument gelten, das zwar nicht für die chronologische Datentabelle, die Stammtafel oder die historische Landkarte auszuwerten ist, aber darüber Aufschluß gibt, was das Frühmittelalter selbst als Geschichte verstand und deutete. Das mindert den Eigenwert, den das Lied als Dichtung daneben und darüber hinaus besitzt, nicht im geringsten. Vielmehr kann es auch als Dichtung erst aus dem Verständnis der Zeit und seiner Quellen in rechter Weise gedeutet und literatur- und geistesgeschichtlich zutreffend eingeordnet werden» (p. 196).

L'interprétation littéraire, poétique dont parle M<sup>lle</sup> Berg fait l'objet de la troisième étude à signaler, celle de Max Wehrli<sup>3</sup>. Cet auteur montre d'une façon convaincante combien la *Chanson de Louis* se trouve isolée dans la littérature allemande, voire germanique. D'autre part certains traits essentiels paraissent la relier à la tradition française de la chanson de geste. «Daß das *Ludwigslied* am westfränkischen Hof entstanden sein muß ..., scheint diesen Gedanken zu stützen. Dazu kommt ja auch, daß dasselbe geschichtliche Ereignis, die Schlacht von Saucourt, auch in der *Chanson de geste* von Isembart et Gormont ihre Darstellung findet, kontaminiert mit andern historischen Reminiszenzen, darunter wohl auch dem Wissen um den frühen Tod Ludwigs. Die Normannen sind zu Sarazenen geworden, und auf seiten der Feinde steht ein Abtrünniger und Verräter, Isembart. Diese beiden Züge und der Tod des Helden bilden ihrerseits wieder eine Analogie zum *Rolandlied*. Über die Vorgeschichte der *Chanson de geste* ... kann hier begreiflicherweise nicht gehandelt werden. Von gattungsgeschichtlicher Erwägung aus ist man geneigt, die Tradition durchgehen zu lassen: christliches Kriegertum im Rahmen der Heilsgeschichte, alttestamentarische Einheit von religiösem und nationalem Bewußtsein, die enge Verbindung von irdischem und göttlichem Wirken, vielleicht auch das Nacheinander von Niederlage (Prüfung) und Sieg im Grundriß des Geschehens kennzeichnen doch wohl einen Gattungszusammenhang vom 9. bis zum 12. Jahrhundert. Der Weg wird im einzelnen lange und verwickelt sein: der Einfluß des alten Heldenlieds, das Hereinwirken der Legende, der Geschichtsschreibung und schließlich des antiken Epos, damit auch das Zurücktreten des aktuellen Fürstenpreises und seiner momentanen politischen Funktion, all das wird in Rechnung zu stellen sein. Es bleibt die unschätzbare literarhistorische Würde des *Ludwigsliedes*, daß es der einzige unmittelbare Vertreter einer christlichen Heldenichtung deutscher Sprache und zugleich der älteste Zeuge der Gattung auf französischem Boden ist» (p. 19/20).

<sup>3</sup> M. WEHRLI, *Gattungsgeschichtliche Betrachtungen zum Ludwigslied*, in: *Philologia Deutsch* (Festschrift zum 70. Geburtstag von Walter Henzen), Bern 1965, p. 9–20.

Ces trois études, se complétant mutuellement, convergent en un point important: la *Chanson de Louis* fut composée dans le Nord de la Gaule et elle est le fruit d'une situation spirituelle qui, en partie, ne s'explique que par la rencontre des Francs avec la Gaule romane. Cette rencontre spirituelle est d'ailleurs rendue évidente par le contact matériel bien connu entre la *Chanson de Louis* et la plus ancienne poésie en langue française, la *Séquence de Sainte Eulalie*. Les deux monuments littéraires nous ont été transmis dans le même manuscrit, auquel les ajoutait une même main sur des feuilles restées d'abord en blanc. Malgré le fait incontestable que ce manuscrit provient de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Amand, il est impossible de prouver d'une façon concluante que les deux monuments (et avec eux la version latine de l'*Eulalie*) aient été copiés à Saint-Amand même. A mes yeux rien ne s'y oppose, même si l'on admet avec Bernhard Bischoff que le corps du manuscrit, contenant des ouvrages de Saint Grégoire de Nazianze, aurait été élaboré plus à l'Est, entre Liège et Aix-la-Chapelle<sup>4</sup>. Pour ce qui est de la composition des deux monuments, toute affirmation trop précise est hasardeuse<sup>5</sup>. Il faut se contenter de dire que selon toute probabilité les deux monuments ont été composés dans la région qui comprend la Picardie et la Wallonie. La date de la composition peut être fixée d'une façon plus précise. Avec H. Suchier on peut indiquer pour la *Séquence* comme *terminus post quem* le 23 octobre 878<sup>6</sup>. La *Chanson de Louis* a été composée entre la bataille de Saucourt (3 ou 1<sup>er</sup> août 881) et la mort de Louis III (5 août 882). La main qui inscrivit les deux monuments dans le manuscrit contenant la traduction latine de Saint Grégoire de Nazianze le fit après la mort de Louis<sup>7</sup>, mais probablement peu après.

Voilà la situation de départ. Pour ce qui est des problèmes linguistiques de la *Séquence de Sainte Eulalie* nous possédons depuis peu un exposé complet, intelligent et très utile (bien qu'il ne s'agisse que de «dispense» d'un cours universitaire) de

<sup>4</sup> Cf. *Studi in onore di Italo Siciliano* I, Firenze 1966, p. 244 N 6 (dans l'article de G. CONTINI, *La posizione di «Eulalia»*, p. 241-253). D'ARCO SILVIO AVALLE, *Monumenti prefranciani (Il Sermone di Valenciennes e il Sant Lethgier)*, Torino 1967, p. 23 et N 1, étend indûment aux additions ultérieures du manuscrit l'indication paléographique fournie à G. Contini par B. Bischoff. Contini ne la croit précisément pas valable pour «le due mani che aggiungono l'una l'*Eulalia* latina, l'altra l'*Eulalia* volgare e il *Rithmus teutonicus*» (p. 244).

<sup>5</sup> Dans l'étude citée G. CONTINI montre précisément la fragilité de l'attribution de la *Séquence de Sainte Eulalia* à l'école de Hucbald ou à Hucbald lui-même. Les rapports entre l'*Eulalia* et le *Ludwigslied* lui paraissent au moins aussi importants: «In conclusione, *Eulalia* e *Ludwigslied* sono avvinti da legami di cultura grafica non meno saldi di quelli stilistici che stringono la sequenza alla ricercatezza della scuola di Hucbald» (p. 253).

<sup>6</sup> Cf. *ZRPh.* 15 (1891), 40-41.

<sup>7</sup> Cf. le titre latin: *Rithmus Teutonicus de pia memoriae Hluduico rege, filio Hluduici, aequae regis.*

d'Arco Silvio Avalle<sup>8</sup>. Je ne reprends ici que le problème de la localisation de la *Séquence* par des arguments linguistiques. Personne ne contestera que le texte français contient des éléments picardo-wallons. Mais il présente aussi un phénomène qui ne s'explique précisément pas par les parlers picards et wallons: le -d- de transition dans les formes *voldrent*, *voldret*, *sostendreiet*. Le phénomène est d'autant plus important qu'il s'agit là d'un son qui ne peut s'expliquer par la tradition graphique latine et qui doit remonter directement ou indirectement à la langue populaire, la langue parlée<sup>9</sup>. En vue des formes citées, P. Marchot avait localisé la *Séquence* dans la région d'Anor-Hirson. «Pour situer encore plus exactement l'*Eulalie*, je descends (à l'aide de l'*Atlas*), tout le long de la frontière linguistique *ca ga*, vers le Sud, afin d'atteindre la pointe nord du champenois (à cause de *voldrent* 2 f., *voldret*, *sostendreiet*), et j'arrive au point d'intersection des trois dialectes wallon, picard et champenois, où convergent les trois traits phonétiques *raneiet lei*, *cose kose*, *voldre(n)t sostendreiet*: c'est la région Anor-Hirson ... Dans cette région d'Anor-Hirson il y a un monastère qui convient particulièrement bien pour en faire le berceau d'*Eulalie*, à condition toutefois de la rajeunir d'au moins un bon tiers de siècle, ce qui peut parfaitement se faire sans réelle difficulté: c'est l'abbaye de femmes (de l'ordre de S. Benoît) de Bucilly, à 5 kilom. au sud d'Hirson»<sup>10</sup>. Cette tentative de localisation, qui doit être écartée par le seul fait – constituant une difficulté plus que «réelle» – que l'abbaye de Bucilly ne fut fondée qu'au milieu du X<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>, est un exemple typique de ces tentatives de localisation qui, établissant des liens trop étroits et trop directs entre les monuments anciens et les dialectes modernes et ne tenant pas compte du caractère littéraire et écrit des textes anciens, arrivaient inévitablement à des régions de confins entre deux ou même trois domaines dialectaux.

M. Avalle oppose à cette méthode une conception plus moderne. Il voit dans la langue de la *Séquence* une base wallonne avec un trait picard (*k-* dans *cose/kose*, *chielt*, *chief*) et un trait champenois (le -d- intercalaire)<sup>12</sup>. Pour lui, ce mélange ne s'explique pas cependant par la naissance de la *Séquence* aux confins des trois

<sup>8</sup> *Alle origini della letteratura francese (I Giuramenti de Strasburgo e la Sequenza di Santa Eulalia)*, Torino 1966.

<sup>9</sup> Dans une note sur les *Serments de Strasbourg* j'ai eu récemment l'occasion de mettre en relief que, du point de vue d'une méthode rigoureuse, dans les très anciens textes seules les formes qui s'écartent de la tradition orthographique en langue latine peuvent être utilisées *sans réserves* pour la localisation par des traits dialectaux (cf. *VRom.* 25 [1966], 227–235). Ces conditions sont remplies dans le cas du -d- intercalaire qui nous intéresse ici.

<sup>10</sup> Cf. *ZFSL* 41/I (1913), 250 N 12.

<sup>11</sup> «Medio vel jam adulto decimo seculo» d'après la citation alléguée par Marchot lui-même. Cf. aussi G. CONTINI, *op. cit.*, p. 250 N 16.

<sup>12</sup> Cf. surtout les «conclusioni», p. 240–244.

régions, mais – sur le plan d'une *koinè* littéraire, fondamentalement et naturellement composite – par de vastes rapports et échanges interrégionaux dans le Nord-Est de la Gaule (Picardie, Wallonie, Champagne), qui formait une unité culturelle<sup>13</sup>.

Je suis tout à fait d'accord avec le savant italien lorsqu'il veut voir dans le Nord-Est de la Gaule une unité culturelle importante à l'époque qui nous intéresse. Le véhicule linguistique de cette région culturelle était formé – à part le latin – par le francique occidental, conservé dans la *Chanson de Louis*, et par une langue littéraire romane, conservée dans la *Séquence de Sainte Eulalie* et, d'une façon malheureusement très indirecte et déformée, dans le *Saint Léger*<sup>14</sup>. Pour ce qui est de la base dialectale de cette langue littéraire romane, il est difficile de faire le partage entre les éléments wallons et picards. Mais faut-il le faire? S'agit-il vraiment d'une *koinè*, d'un mélange des deux dialectes, comme le veut d'Arco Silvio Avalle? Je n'ose répondre à cette question. Le problème de l'interprétation phonétique des graphèmes est loin d'être résolu d'une façon à exclure toute incertitude<sup>15</sup>, et quant à la frontière linguistique entre le wallon et le picard, nous ne pouvons appliquer sans réserves les résultats de la dialectologie du XX<sup>e</sup> siècle à la situation du IX<sup>e</sup>, puisque plusieurs traits qui, à première vue, paraissent appartenir exclusivement au wallon peuvent avoir été plus étendus aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, en Picardie et même ailleurs<sup>16</sup>. A mes yeux il faut laisser en suspens le problème de savoir si la première langue littéraire du Nord-Est présentait dès le début un mélange dialectal entre le wallon et le picard ou si, dans un cadre picardo-wallon très ancien, elle possédait un système relativement unitaire. Mais ce qui est certain, c'est que dès l'*Eulalie* la langue littéraire du Nord-Est présente aussi des traits qui ne peuvent provenir ni de la Picardie ni de la Wallonie. Nous avons déjà parlé d'un de ces traits, à savoir le *-d-* intercalaire<sup>17</sup>. Dans le *Saint Léger* il y en a d'autres, comme *instud* (passé simple de *ester*), en assonance en *u* avec *just* (111/112), à côté de *reciut*, en

<sup>13</sup> L'idée d'une telle unité culturelle nord-orientale, dont l'expression linguistique serait une *koinè* littéraire formée sur la base du wallon, du picard et du champenois est reprise et approfondie par M. AVALLE dans son dernier livre, cité *supra* N 4, p. 32–37 et 236–237.

<sup>14</sup> Dans le cas du *Sermon sur Jonas*, appartenant à la même région, on ne peut guère parler de «langue littéraire».

<sup>15</sup> Sans parler des difficultés très graves créées – dans le cas du *Saint Léger* – par la transmission du texte.

<sup>16</sup> Je pense p. ex. aux formes *aut*, *aurent*, *auret*. C'est à juste titre que M. AVALLE attire l'attention sur des formes *au(t)*, *aurent* dans des textes de la Touraine (*Épître de Saint Etienne*) et surtout du Sud-Ouest (p. ex. *Pseudo-Turpin*); cf. p. 232–233 de ses *Monumenti prefranciani*.

<sup>17</sup> J'ajoute en passant qu'il me paraît impossible de mettre en rapport les formes *voldrent*, etc., de la *Sainte Eulalie*, *mieldre*, *vindrent* du *Saint Léger* avec les cas exceptionnels dans lesquels apparaît la consonne intercalaire en wallon; cf. L. REMACLE, *Le problème de l'ancien wallon*, Liège 1948, p. 78 (§ 42).

assonance en *i* avec *vint* (129/130). Pour M. Avallé ces formes s'expliquent par l'influence du champenois voisin, qui aurait collaboré à la formation de la *koinè* littéraire du Nord-Est. Cette explication rappelle celle de P. Marchot, bien que la différence entre les deux hypothèses soit aussi évidente qu'importante. Marchot partait de la conviction qu'une langue littéraire reflétait fidèlement la langue parlée par l'auteur. Le caractère composite de la *Séquence de Sainte Eulalie* l'induisait donc à chercher la naissance du texte dans une région de transition entre plusieurs dialectes où ce caractère hybride pût appartenir à la langue parlée. L'explication de M. Avallé se situe à un autre niveau, au niveau de la langue écrite et littéraire, et le savant italien sait parfaitement que toute langue littéraire présente un caractère plus ou moins composite. Mais lorsqu'il s'agit de chercher la provenance des éléments qui entrent en jeu dans la composition de la langue littéraire du Nord-Est il adopte comme Marchot la perspective géographique, spatiale et va chercher les éléments qu'il ne trouve ni en Picardie ni en Wallonie dans une région voisine, limitrophe de l'unité picardo-wallonne, bien que dans la liste des ouvrages, latins et français, qu'il allègue pour prouver la réalité historique de l'unité culturelle en question<sup>18</sup>, il ne se trouve aucun manuscrit de provenance champenoise.

Le caractère particulier de la langue littéraire, souligné par la fixation écrite, soustrait cette langue dans une certaine mesure aux lois de l'espace (et du temps). Il n'est donc nullement indispensable d'aller chercher les éléments en question dans les régions limitrophes de l'unité géographique et culturelle formée par la Picardie et la Wallonie. Ils peuvent provenir d'ailleurs, par exemple du Centre, de l'Ile-de-France. M. Avallé fait allusion à cette possibilité, mais seulement pour la rejeter, convaincu qu'il est que la langue littéraire picardo-wallonne des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles était complètement libre de toute influence francienne<sup>19</sup>. Sur quoi cette conviction, que M. Avallé partage avec la plupart des chercheurs, est-elle fondée? Sur le fait que nous ne possédons pas de textes franciens appartenant à l'époque qui nous intéresse et aux deux siècles qui la suivent. Mais a-t-on suffisamment envisagé la possibilité de l'effet d'une littérature orale perdue qui aurait pu être le véhicule d'une langue littéraire portant les traits caractéristiques du francien? Ne pourrait-on pas établir un rapport entre le problème des origines et de la formation des chansons de geste et celui d'une irradiation linguistique du Centre dès le IX<sup>e</sup> siècle? Si le noyau de la théorie de R. Menéndez Pidal sur *La Chanson de Roland et la tradition épique des Francs*<sup>20</sup> est vrai – et c'est là ma conviction – toutes les étapes de la lente élaboration de la chanson de geste présentaient nécessairement un aspect linguistique. Quels étaient les traits dialectaux de la langue épique

<sup>18</sup> Cf. *Monumenti prefranciani*, p. 33–37.

<sup>19</sup> Cf. *Alle origini ...*, p. 232 et 241.

<sup>20</sup> Deuxième édition revue et mise à jour par l'auteur avec le concours de RENÉ LOUIS et traduite de l'espagnol par IRÉNÉE-MARCEL CLUZEL, Paris 1960.

naissante? Cette langue n'aurait-elle pas pu présenter dès le début – d'une façon plus ou moins nette – les traits caractéristiques de l'Ile-de-France, de cette région à laquelle – sous des formes différentes et en général à une époque postérieure à celle qui nous occupe – presque toutes les théories sur les origines des chansons de geste font jouer un rôle important? Si dans le cadre de la formation des chansons de geste tout ce qu'on a dit de l'Ile-de-France, de l'abbaye de Saint-Denis, etc., pouvait être interprété comme indice – indirect, évidemment – de la possibilité d'une influence linguistique très ancienne du Centre? Cette hypothèse est séduisante. Elle nous donnerait une clef pour comprendre comment à une époque où rien, ou à peu près<sup>21</sup>, ne conférait encore à l'Ile-de-France la suprématie politique qu'elle possédait au haut moyen âge, l'irradiation de ses formes linguistiques était déjà possible par l'activité de ceux qui collaboraient à la lente élaboration de la poésie épique. Quoi qu'il en soit, si l'on admet cette lente élaboration durant des siècles, il faut tenir compte aussi des conséquences linguistiques que cette théorie implique.

Les études sur les *scriptae*<sup>22</sup> nous ont donné la conviction que dans le domaine des chartes les langues écrites régionales n'étaient pas simplement les produits

<sup>21</sup> Je fais cette restriction parce qu'il ne faut tout de même pas sous-estimer l'importance du rôle joué par la ville de Paris précisément dans le cadre historique dans lequel s'insèrent les événements racontés dans la *Chanson de Louis*, à savoir les invasions des Normands. Cette importance a été mise en lumière par l'article de G. GOUGHENHEIM, *Les origines stratégiques de Paris capitale (Revue de Défense Nationale, N. S. 11 [1950/2], 347-354)*, sur lequel C. Th. Gossen attire mon attention. «A plusieurs reprises, en 845, en 856, en 861, en 865, en 866, Paris avait vu de près les Normands. Chaque fois, les habitants des faubourgs des deux rives s'étaient repliés dans l'île et les choses n'étaient pas allées plus loin. En 885, après vingt années de tranquillité, la situation devient tout à coup très sérieuse. La Grande Armée normande qui était partie en 879 de Fulham, sur la Tamise, et qui, après avoir ravagé le nord de la France, s'était repliée sur l'Escaut, rompt la trêve et se remet en mouvement. Elle se concentre à Rouen et remonte la Seine. Ses 40000 hommes, montés sur 700 grandes barques, constituent la plus grande force normande qui ait paru sur la terre de France» (p. 352). Mais les Normands, même en assiégeant Paris durant une année entière (du mois de novembre 885 au mois de novembre 886), n'arrivent pas à se rendre maîtres de la ville qui se défend héroïquement et sans secours de l'empereur, Charles le Gros, qui au lieu de dégager Paris de vive force, négocie et conclut avec les Normands un traité déshonorant. Voilà pourquoi «en cette fin du IX<sup>e</sup> siècle, Paris jouit d'un immense prestige, le même qui a aurolé Verdun et Stalingrad, plus grand encore peut-être, car la défense de Paris était uniquement l'œuvre des autorités locales, comte et évêque, et de ses habitants. L'ignominie qui accablait l'empereur rehaussait encore la gloire des Parisiens ... Un moine de Saint-Germain-des-Prés, Abbon, célébra la défense de Paris dans un poème latin, enchâssé de termes grecs, où il prêtait à la ville ce cri d'orgueil: ... *Sum polis ut regina micans omnes super urbes*» (p. 353).

<sup>22</sup> Je renvoie surtout à la belle synthèse de C. TH. GOSSEN, *Französische Skriptastudien. Untersuchungen zu den nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*, Wien 1967.

autochtones des différentes régions mais que, au moins dans une certaine mesure, dès le début on écrivait dans les chartes un francien d'intention. Pour ce qui est de la tradition romane dans le domaine littéraire et poétique – plus ancienne de trois siècles que celle des chartes – on a aussi abandonné la théorie un peu romantique d'après laquelle en bien des endroits (centres culturels, etc.), sans influence étrangère, on se serait essayé à ennoblir le dialecte local, à lui conférer des dignités poétiques, les différentes langues littéraires ou semi-littéraires nées de ces efforts entrant ensuite en compétition mutuelle, se mesurant les unes avec les autres dans une lutte où la victoire était remportée par la langue du Centre qui, peu à peu, évinçait ses rivales. Cette théorie, qui est à la base des tentatives de localisation de la nature de celle de P. Marchot, n'est plus guère retenue. Elle a été remplacée par d'autres hypothèses, dont je discute ici les plus importantes, à savoir celle de Maurice Delbouille, celle de C. A. Robson et celle de d'Arco Silvio Avalle.

M. Delbouille<sup>23</sup> insiste sur le rôle joué, dans la genèse de la langue littéraire française, par une « unité ancienne d'oïl » (p. 21). « Au IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècle, les dialectes d'oïl étant encore fort semblables, les débuts d'une littérature en langue vulgaire, tentés un peu partout dans le domaine (au lendemain de la renaissance carolingienne qui avait marqué la rupture entre latin et roman), se sont naturellement fondés sur le parler dialectal de chaque auteur, mais les clercs-poètes ont ainsi conçu des notations qui se sont trouvées fort voisines parce qu'elles adaptaient le même système latin à des dialectes très peu différenciés, pour un usage littéraire lui-même animé de fortes tendances unificatrices inspirées par la recherche d'un public aussi large que possible ... L'ancienneté de la langue écrite d'oïl, son conservatisme et ses tendances à l'unité lui ont conféré une grande ressemblance avec le 'francien' en raison de la situation et des caractères de ce dernier. Au XII<sup>e</sup> siècle, il semble bien que l'identification des éléments non dialectaux de la *scripta* d'oïl avec le 'francien' fût chose admise » (p. 23).

Je ne peux pas faire mienne cette théorie sans la modifier assez profondément, distribuant les poids d'une manière différente. Il est hors de doute que les dialectes d'oïl aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles (et plus tard encore) présentaient beaucoup de traits communs, qui pouvaient d'ailleurs faciliter la diffusion d'une langue littéraire basée sur l'un de ces dialectes. Mais il n'est pas moins certain que la différenciation dialectale du Nord de la Gaule dans ses grandes lignes était un fait acquis à cette époque. M. Delbouille ne conteste pas l'existence de différences dialectales remontant au IX<sup>e</sup> siècle et même au-delà. Il en mentionne même quelques-unes, renvoyant pour le wallon au livre cité de L. Remacle. Mais je crois que M. Delbouille, d'un côté,

<sup>23</sup> *La notion de « Bon Usage » en ancien français, Cahiers de l'Association internationale des Etudes françaises* 14 (1962), 10–24; cf. aussi du même auteur: *A propos de la genèse de la langue française*, in: *Atti dell'VIII Congresso internazionale di Studi romanzi (Firenze, 3–8 Aprile 1956)* II/1, p. 151–153.

sous-estime l'importance de ces différences et que, de l'autre, il admet l'existence d'une unité dans des cas où il y a différenciation. Que, par exemple, l'évolution des «voyelles accentuées» ait été «la même sur toute l'étendue du domaine d'oïl» (p. 21) jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, n'est nullement certain<sup>24</sup>.

Si je fais des réserves quant au peu d'importance accordé par M. Delbouille aux différences dialectales existant au IX<sup>e</sup> siècle et quant au nombre de ces différences, j'ai aussi une certaine peine à le suivre lorsqu'il suppose l'existence «de fortes tendances unificatrices» (p. 23), de la «recherche nécessaire d'une suffisante unité supra-dialectale» (p. 20). Cette unité aurait trouvé «ses moyens dans l'origine commune des dialectes d'oïl, dans le conservatisme que pratique toute langue littéraire, dans la relative identité des idées, des mœurs, des goûts et des conditions de vie, dans l'influence permanente du latin des écoles et de l'Eglise, dans le nombre et l'importance des phénomènes évolutifs communs à tous les parlers du domaine, mais aussi, à n'en pas douter, dans le rejet des innovations trop étroitement localisées en une région particulière et dans la recherche, consciente ou non, d'une norme moyenne ...» (p. 20/21).

Sans nous occuper de «l'identité des idées, des mœurs, des goûts et des conditions de vie», argument extralinguistique et par là secondaire, et ne revenant pas aux effets de «l'origine commune des dialectes d'oïl», c'est-à-dire aux «phénomènes évolutifs communs à tous les parlers du domaine», nous nous demanderons si les autres arguments allégués peuvent expliquer la genèse de l'unité en question. «Le rejet des innovations trop étroitement localisées en une région particulière» est plutôt l'effet que la cause de l'unité et «la recherche d'une norme moyenne» est l'un de ses aspects, mais non pas sa base. «Le conservatisme que pratique toute langue littéraire» présuppose l'existence d'une langue littéraire romane, dont nous cherchons précisément à éclaircir les origines. «L'influence permanente du latin des écoles et de l'Eglise» est sans doute une force unificatrice, mais tout d'abord une force unificatrice contraire à la formation d'une langue littéraire romane, et il faudrait montrer comment plus tard – en dehors de l'influence de l'alphabet latin – elle pouvait arriver à appuyer l'unité de la nouvelle langue littéraire naissante. Ce ne sera certainement pas facile, et nous n'entreprendrons pas ici cette tentative. Nous nous bornons à envisager de nouveau, sous l'angle de l'hypothèse de M. Delbouille, les formes de la *Séquence de Sainte Eulalie* qui ne s'expliquent pas par les parlers picardo-wallons: *voldre(n)t*, *sostendreiet*. Comment les expliquer? L'idée de l'influence du latin des écoles et de l'Eglise et celle d'un effet du conservatisme que

<sup>24</sup> Pour apprécier les différences qui séparent à cet égard la conception de M. DELBOUILLE de la mienne, il suffit de comparer l'article du savant belge *Réflexions sur la genèse phonétique des parlers romans*, CFS 23 (1966), 17–31, avec mon étude *Zur Diphthongierung im Galloromanischen und im Iberoromanischen*, à paraître dans les mélanges dédiés à Joseph M. Piel.

pratique toute langue littéraire sont à écarter l'une comme l'autre. Le *-d-* intercalaire de ces formes ne s'explique pas non plus par l'héritage commun, l'unité ancienne d'oïl, puisqu'il s'agit d'une innovation, qui éloigne une partie des dialectes français de la base commune. Du point de vue géographique on peut dire que l'extension de l'aire de *voldrent*, *sostendreiet* est plus grande que celle de *volrent*, *sostenreiet*<sup>25</sup>. Serait-ce pour cette raison que celui qui a écrit l'*Eulalie* romane (que ce soit l'auteur même ou un copiste) a préféré les premières formes? Non, certes. Il paraît impossible d'admettre que, se rendant compte de cette répartition géographique, l'auteur, ou le copiste, ait voulu employer les formes plus usitées dans l'ensemble des dialectes français. S'il se servait des formes avec *-d-*, c'est qu'il les avait entendues (ou lues), probablement dans le cadre d'une tradition littéraire, basée non pas sur une unité ancienne, mais dans une région qui dans sa langue parlée connaissait les consonnes de transition. Il ne s'agit pas ici d'une unité ancienne, pré-dialectale, mais d'une unification postérieure à l'apparition des sons de transition dans une partie des dialectes d'oïl. Le fait que cette partie est plus grande que celle qui ne connaît pas le phénomène n'est certainement pas sans importance, puisque «la recherche d'un public aussi large que possible» a sans doute joué son rôle dans l'élaboration de la langue littéraire française. Mais l'idée du souci d'une compréhensibilité interrégionale ne peut pas nous amener à considérer cette langue littéraire comme un amalgame de formes linguistiques dont le seul mérite était celui d'être employées dans tous les dialectes français ou au moins dans une partie aussi large que possible du domaine d'oïl<sup>26</sup>. La langue littéraire française n'est pas artificielle à ce point. Sa base est constituée par un parler réel et vivant. Personne ne conteste la ressemblance de cette base avec le parler du Centre. Les différences commencent lorsqu'il s'agit d'expliquer cette ressemblance. Pour M. Delbouille elle est l'effet d'une identification secondaire. La recherche d'une norme moyenne aurait conduit à la création d'une langue littéraire qui coïncidait avec la langue de l'Ile-de-France à tel point qu'on finit par l'identifier avec elle. Cette identification, le parler de l'Ile-de-France la devrait à son caractère plus ou moins incolore de parler moyen, à l'absence de particularités trop prononcées.

De mon côté j'accorde un rôle moins passif, moins négatif au parler du Centre, admettant sa diffusion littéraire à partir du IX<sup>e</sup> siècle. Les premiers monuments littéraires contiennent tous des traits qui ne s'expliquent pas par la langue de la

<sup>25</sup> Pour l'aspect géographique du problème cf. A. REITH, *Die Übergangslaute des Französischen unter Vergleichung des Pikardischen, Wallonischen und Lothringischen*, thèse de Munich, Passau 1932; C. TH. GOSSEN, *op. cit.*, surtout p. 315-318 (avec riche bibliographie).

<sup>26</sup> La recherche d'une norme moyenne n'est pas le facteur le plus décisif dans l'élaboration des langues littéraires. En Espagne p. ex. le castillan, base dialectale de la langue littéraire, était loin d'être un parler moyen.

région d'où proviennent ces textes et qui convergent en ce sens qu'ils correspondent aux particularités du parler de l'Ile-de-France. Comme nous l'avons dit, la *Vie de Saint Léger* présente, à cet égard, des problèmes analogues à ceux de l'*Eulalie*. La *Passion*, pour laquelle j'accepte, en principe, la localisation au Poitou proposée par d'Arco Silvio Avalle<sup>27</sup>, est un cas particulier et complexé, parce que dans ce texte s'entrecroisent deux traditions littéraires, l'une d'oïl et l'autre d'oc<sup>28</sup>. Mais dans la première de ces traditions (et c'est la seule qui nous intéresse ici) je crois discerner aussi des éléments de provenance centrale. Je ne mentionne que l'imparfait *aeswardevet* (190), en assonance avec *Petre*, qui peut très bien dénoter une influence de la langue du Centre, où *faba* donne *fève* et où par conséquent nous pouvons croire que la désinence originale de l'imparfait de la 1<sup>re</sup> conjugaison était *-ève*, comme dans l'Est, mais en opposition avec l'Ouest<sup>29</sup>.

Admettant une influence très ancienne de la langue du Centre, nous ne nous écartons pas seulement de l'opinion de M. Delbouille, mais aussi de celle de M. Robson<sup>30</sup>. D'après ce savant il y aurait eu depuis le IX<sup>e</sup> ou le X<sup>e</sup> siècle deux traditions littéraires dans la Gaule du Nord. «The one is localizable in Picardy, and from the first more accessible to dialectal influence, though it never perhaps aimed at a pure representation of dialect; the other is interregional, possesses a fixed morphology and graphic system for the representation of stem-consonants, and adopts a Latinizing or analogical spelling of stem-vowels (type: *vo[i]l, vols, volt, volunt/volent*) which avoids precise representation of vowel-apophony in real dialects. From the first there was interaction between the two traditions ...» (p. 131).

Quant à la deuxième de ces traditions, M. Robson retient comme probable qu'elle était d'origine monastique. «The fixed written language, without local colouring, may have arisen in monasteries of the east and north which were reformed and came under a more central Cluniac influence in the age of Richard of St. Vannes (who died in 1046)» (p. 132). Le premier fruit conservé de cette tradition inter-régionale serait le *Saint Léger*. La *Sainte Eulalie*, par contre, appartiendrait à l'autre tradition, localisable en Picardie<sup>31</sup>. Que l'*Eulalie* provienne du domaine

<sup>27</sup> Cf. D'ARCO SILVIO AVALLE, *Cultura e lingua francese delle origini nella «Passion» di Clermont-Ferrand*, Milano-Napoli 1962; cf. aussi *Monumenti prefranciani*, p. 238-243.

<sup>28</sup> Et, au fond, il faut ajouter une troisième tradition, du latin mérovingien, qui explique des assonances du type *escarnid:vestment* (253/54).

<sup>29</sup> Au Centre, cette désinence aurait été remplacée ensuite par la forme analogique en *-eie* (et peut-être en partie aussi par la forme occidentale en *-oe*, comme pourrait le faire admettre l'imparfait *amol* que Rutebeuf fait rimer avec *mot*; cf. M. K. POPE, *From Latin to Modern French, with especial consideration of Anglo-Norman phonology and morphology*, Manchester 1934, p. 346, § 916). Pour la *Passion* cf. D'ARCO AVALLE, *op. cit.*, p. 34-36, et aussi *Monumenti prefranciani*, p. 105.

<sup>30</sup> C. A. ROBSON, *Literary language, spoken dialect and the phonological problem in Old French*, *Transactions of the Philological Society* 1955, Oxford 1956, p. 117-180.

<sup>31</sup> Cf. p. 125.

picardo-wallon, voilà une conviction qui nous est commune, à M. Robson et à moi. Mais à mes yeux il est non moins certain que la *Séquence* contient aussi un trait qui ne s'explique pas par cette provenance. M. Robson ne fait pas allusion au problème des consonnes de transition. Comment surmonterait-il la difficulté soulevée par les formes *voldre(n)t*, *sostendreiet*? En rattachant l'*Eulalie* aussi à l'autre tradition, interrégionale, non localisable? Mais alors il ne resterait plus aucun monument *littéraire* pour garantir l'existence de la tradition picarde avant le XII<sup>e</sup> siècle, ses seules représentants étant à l'époque ancienne le *Sermon de Valenciennes* et les deux notes marginales de la *Vita Sancti Cilliani*.

Si, d'un côté, la *Séquence de Sainte Eulalie* ne peut pas s'expliquer dans tous ses aspects par une tradition purement picarde (ou mieux picardo-wallonne), nous nous demandons, de l'autre, si c'est à juste titre que M. Robson veut couper les liens qui, aux yeux de la plupart des chercheurs<sup>32</sup>, rattachent la *Vie de Saint Léger* au domaine picardo-wallon. Voici la raison pour laquelle il n'accepte pas cette localisation: «If I find Suchier's demonstration less convincing than Dr. Linskill does, it is chiefly because I feel bound to inquire: why is there not *much more* N.E. dialect if in fact the poem was written in that dialect?» (p. 125, N 1). Cette question serait justifiée si la langue littéraire était un pur dialecte écrit, comme le pensait P. Marchot. Mais puisque, de toute façon, cette conception est inacceptable<sup>33</sup>, l'argument de M. Robson n'est pas décisif. A mon avis, la *Vie de Saint Léger* a été composée dans la région picardo-wallonne, tout en contenant aussi des traits qui sont en contradiction avec le caractère des parlers du Nord-Est. Ces traits, nous les expliquons par une influence venant du Centre. M. Robson, lui, ne croit pas à une irradiation ancienne du parler de l'Ile-de-France<sup>34</sup>. La tradition picarde serait autochtone et pour ce qui est de la tradition interrégionale, le savant anglais ne se

<sup>32</sup> Cf. à ce sujet, à part les études de SUCHIER et de LINSKILL, le grand chapitre sur la localisation du *Saint Léger* dans les *Monumenti prefranciani* de D'ARCO SILVIO AVALLE (p. 207-243). Je rejette avec M. Avalle la tentative de GUY DE POERCK de localiser la *Vie de Saint Léger* à Ebreuil; cf. *Les plus anciens textes de la langue française comme témoins de l'époque*, RLiR 27 (1963), 1-34, surtout 12-15; *Le manuscrit Clermont-Ferrand 240 (anc. 189), les «scriptoria» d'Auvergne et les origines spirituelles de la «Vie» française de Saint Léger*, Scriptorium 18 (1964), 11-33.

<sup>33</sup> Cf. la phrase de M. Robson lui-même, citée plus haut: «The one [sc. tradition] is localizable in Picardy, and from the first more accessible to dialectal influence, though it never perhaps aimed at a pure representation of dialect.»

<sup>34</sup> Cf. par exemple p. 129s. Pour ce qui est des réserves qu'il fait à l'égard de l'emploi de «some purely anachronistic conceptions such as the 'Ile-de-France'» (p. 152), je peux tranquilliser le savant anglais. Pour moi, Ile-de-France n'est qu'une étiquette commode pour désigner une région géographique. Quant à la «conception» de l'Ile-de-France, je renvoie à une thèse faite sous ma direction et qui paraîtra l'année prochaine: HEDI BADER, *Von der «Francia» zur «Ile-de-France»*. Ein Beitrag zur Bedeutungsgeschichte von altfranzösisch «France, Franceis, franceis».

prononce que négativement sur l'aspect géographique de sa formation<sup>35</sup> et nous laisse dans l'embarras quant au problème de la base dialectale, problème qui pourtant peut et doit être posé, même si la tradition était devenue interrégionale<sup>36</sup>.

Si l'hypothèse de M. Robson ne suffit pas à élucider la *genèse* de la langue littéraire française du point de vue géographico-dialectal, l'idée d'une interrégionalité sur une base monastique peut bien être retenue pour rendre compte – en partie – de la *diffusion* d'une tradition littéraire déjà existante<sup>37</sup>. Je combine volontiers cette idée avec mon hypothèse d'un rapport existant entre l'irradiation de la langue du Centre et la lente élaboration d'une poésie épique. Et peut-être, dans une certaine mesure, ne s'agira-t-il que de deux aspects d'un seul phénomène.

Tandis que M. Robson croit discerner deux traditions littéraires dans les premiers monuments en langue française, M. Avalle compte avec trois *koinês* anciennes. Et ce n'est pas là la seule différence entre les deux chercheurs. Les deux traditions de

<sup>35</sup> Il est vrai que la phrase «The fixed written language, without local colouring, may have arisen in monasteries of the east and north which were reformed and came under a more central Cluniac influence ...» contient les deux notions géographiques «east» et «north». Mais que peut-on en déduire? Rien de positif. Je me suis demandé aussi si dans cette phrase l'adjectif «central» ne comportait pas un élément géographique. A l'auteur de me le dire. – Dans une étude plus récente M. Robson, envisageant la même tradition interrégionale, se limite à parler d'une «unification partielle dans la littérature hagiographique de la Gaule orientale aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles» (*Les origines de la langue littéraire en France: rime approximative et assonance*, in: *Actas do IX Congresso internacional de linguística românica*, II [Lisboa 1961 = *BF 19*], p. 14).

<sup>36</sup> Cf. aussi la note 1 de la page 141, où M. Robson admet simplement l'existence de la tradition en question sans chercher à éclaircir ses fondements géographiques et dialectaux. Rejetant l'idée de H. SUCHIER (reprise par G. WACKER, cf. *infra*) d'après laquelle la base dialectale de la littérature normande serait francienne, il dit que cette base «is not a real language or dialect: it consists of certain features of tonic vowel phonology deducible from the fixed usage of poets, combined with a few flexional features, such as pres. subj. *-ge* and impf. of the 1st conj. *out/ot*, found in the insular manuscripts in which the oldest poems are preserved; of the latter some were already interregional (cf. *ralgent*, *St. Léger*, l. 120), others of obscure origin». Voici encore un passage de l'étude de M. Robson citée dans la note précédente, qui montre clairement l'attitude que prend ce chercheur vis-à-vis du problème géographique: «Pour remonter aux origines de la langue littéraire, on devrait tenter de déceler certains éléments interrégionaux et conventionnels – conventions orthographiques des *scriptoria* carolingiens et clunisiens, ou conventions prosodiques des poètes itinérants. Il est inutile – les contradictions auxquelles on est déjà arrivé ne l'attestent que trop – de vouloir assigner une base régionale trop précise à la langue littéraire» (p. 26).

<sup>37</sup> Pour des raisons chronologiques une influence clunisienne ne peut évidemment pas expliquer le trait non picardo-wallon de l'*Eulalie*. Mais en principe une irradiation littéraire par des contacts entre les différents monastères, surtout sous l'impulsion de la réforme de Cluny, est bien possible.

M. Robson sont fondamentalement différentes, l'une régionale, localisable, l'autre interrégionale, non localisable. Les trois *koinês* littéraires de M. Avalle se situent toutes au même niveau. Si elles sont interrégionales, c'est à une plus modeste échelle, leur interrégionalité ne se basant que sur une partie limitée du domaine d'oïl et, dans les trois cas, sur une partie qui ne comprend pas le Centre, l'Ile-de-France. Voilà pourquoi M. Avalle parle de «monumenti prefranciani». D'après le savant italien ces monuments appartiennent à la *koinê* picardo-wallonne, dont nous avons déjà parlé, la *koinê* de l'Aquitaine du Nord, dont relèveraient (à part les *Serments de Strasbourg*, qui ne sont pas un monument littéraire) la *Passion* et le *Sponsus*<sup>38</sup>, et la *koinê* normande, représentée à l'époque préfrancienne par la *Vie de Saint Alexis*. La théorie de ces trois langues régionales est tout à fait juste à bien des égards. Mais je crois que M. Avalle néglige trop et, en partie, interprète mal les éléments qui sont communs à ces trois *koinês*. Nous avons vu que pour expliquer la langue de l'*Eulalie* et du *Saint Léger* le savant italien doit avoir recours à des contacts interrégionaux peu probables entre le domaine picardo-wallon et la Champagne, parce qu'il refuse d'admettre une influence du Centre avant le XII<sup>e</sup> siècle. Pour le Sud-Ouest, il incline à interpréter l'imparfait en *-ève* contenu dans la *Passion* comme archaïsme autochtone, ce qui est assez douteux. Pour le Nord-Ouest, il ne tient pas compte des résultats de la belle thèse de Gertrud Wacker<sup>39</sup>, valables, à mes yeux, déjà pour la *Vie de Saint Alexis*: «Die normannische Schriftsprache, die wir seit Anfang des 12. Jahrhunderts in der französischen Literatur verwendet sehen, ist aus der altfranzösischen Mundart erwachsen. Sie weicht von dieser Mundart nicht ab. Die Merkmale, die Suchier als Unterschiede des Normannischen vom Französischen auffaßt, trennen das Altfranzösische vom Neufranzösischen. Von außerfranzösischen Dialekten kommt in dieser Periode nur die Mundart der Normandie in Betracht, auf deren Beschaffenheit wir durch Rückschlüsse aus dem heutigen Lautstand einen gewissen Einblick gewinnen können. Aus den Reimen läßt sich eine dialektisch-normandische Beeinflussung nicht erweisen. Wir dürfen annehmen, daß ein solcher Einfluß nicht existiert hat. Doch ließen sich vereinzelte Normandismen in normannischen Gedichten nachweisen. Ihre Zahl ist äußerst gering.» (p. 25/26).

Pour prévenir tout malentendu, j'ajoute à cette citation ceci: La part du parler régional est certainement plus grande dans les *koinês* picardo-wallonne et poitevine que dans la troisième *koinê*, la moins ancienne, celle du Nord-Ouest. Mais ce qui est commun aux trois *koinês* par-dessus ces différences de degré, c'est qu'elles ne sont pas le produit d'une formation purement régionale. Elles sont nées du contact

<sup>38</sup> *Sponsus. Drame delle vergini prudenti e delle vergini stolte*, testo letterario a cura di D'ARCO SILVIO AVALLE, testo musicale a cura di RAFAELLO MONTEROSSO, Milano-Napoli 1965.

<sup>39</sup> *Über das Verhältnis von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen*, Halle 1916.

entre le parler régional et une influence qui venait du dehors, probablement du Centre. Je répète que cette influence peut bien être en rapport avec l'élaboration de la poésie épique.

Cette hypothèse nous ramène à notre point de départ, la *Chanson de Louis*. Comme nous l'avons vu, cette chanson doit s'insérer, d'une façon ou d'une autre, dans le cadre de la tradition épique en France et elle nous fournit une preuve assez concluante que les débuts de cette tradition doivent être situés au IX<sup>e</sup> siècle. Mais comment faut-il concevoir les rapports existant entre la tradition en langue romane et son corollaire en langue francique? Autrement dit: Faut-il voir dans la *Chanson de Louis* l'effet de l'influence produite sur la poésie germanique par une tradition romane préexistante, ou faut-il chercher le point de départ du côté germanique? Vu la position isolée de la *Chanson de Louis* dans le cadre de la littérature allemande et vu aussi la relation générale entre les composantes romane et germanique de l'unité culturelle picardo-wallonne ou encore de la plus grande unité qui allait se former sur le sol de l'ancienne Gaule, j'incline à préférer la première hypothèse. Cela nous conduirait à admettre que le cadre historique et culturel qui nous a légué, écrites par la même main, la *Chanson de Louis* et la *Séquence de Sainte Eulalie*, connaissait les débuts d'une tradition épique française avec, du même coup, l'aspect linguistique de cette tradition, capable d'expliquer les formes de la *Séquence* qui ne peuvent provenir du parler régional picardo-wallon.

Un dernier élément enfin parle en faveur de ces rapprochements. M. Wehrli y a déjà fait allusion. La bataille de Saucourt a donné naissance aussi à une chanson de geste en français: *Gormont et Isembart*. Le sort de cette chanson a été moins heureux que celui de la *Chanson de Louis*. Elle nous est parvenue d'une façon fragmentaire sous une forme tardive, remaniée, contaminée de beaucoup d'éléments sans doute étrangers à la version primitive. Mais puisque le point de départ en est constitué par la même bataille, le couple des deux chansons fait la preuve d'une tradition épique vivante, capable de transformer en poésie un événement historique, héroïque de l'époque même. Et cette tradition était nécessairement transmise sous une forme linguistique, forme que nous ne connaissons pas directement mais dont je crois discerner un effet dans la langue de la *Séquence de Sainte Eulalie* et qui pourrait nous ouvrir une perspective nouvelle sur les origines de la langue littéraire française.